

## Promotion visant les nouveaux dépôts versés dans un compte d'épargne à intérêt élevé – Conditions

Les présentes conditions régissent la *promotion visant les nouveaux dépôts versés dans un compte d'épargne à intérêt élevé* de la Banque HSBC Canada, en vigueur du **13 septembre 2021 au 16 décembre 2021**. Veuillez les lire attentivement, car elles décrivent la façon dont vous pouvez obtenir **une prime d'intérêt de 1,70 % par année sur les nouveaux dépôts jusqu'à concurrence de 1 000 000 \$CA** versés dans votre compte d'épargne à intérêt élevé en dollars canadiens. La prime d'intérêt ne s'applique que pendant la durée de la promotion. Vous trouverez à la fin de ce document une liste des termes utilisés ainsi que leur définition.

### ADMISSIBILITÉ À LA PRIME D'INTÉRÊT

La **prime d'intérêt de 1,70 % par année** s'appliquera uniquement aux nouveaux dépôts jusqu'à concurrence de **1 000 000 \$CA** dans votre compte d'épargne à intérêt élevé. Ceci signifie que le solde de votre compte d'épargne à intérêt élevé ET la valeur totale des dépôts doivent augmenter. La prime d'intérêt s'appliquera au moins élevé des deux montants suivants : l'augmentation du solde de votre compte d'épargne à intérêt élevé ou l'augmentation de la valeur totale des dépôts. Par exemple :

- Si vous déposez 3 000 \$ dans votre compte d'épargne à intérêt élevé et que vous retirez 3 000 \$ de votre compte-chèques, la valeur totale des dépôts n'augmente pas. La prime d'intérêt ne s'applique pas.
- Si vous déposez 3 000 \$ dans votre compte d'épargne à intérêt élevé et que vous retirez 1 000 \$ de votre compte-chèques, la valeur totale des dépôts augmente de 2 000 \$ (3 000 \$ - 1 000 \$). La prime d'intérêt s'applique au montant de 2 000 \$.

### Exemple plus détaillé de l'application de la prime d'intérêt au cours de la promotion :

Le tableau est fourni à titre d'exemple seulement. Chaque rangée représente un exemple de changement à l'occasion d'une journée au cours de la promotion. Les chiffres représentent les variations du solde par rapport à la fermeture des bureaux le 10 septembre 2021.

#### Exemple 1 :

VARIATION			NOUVEAUX DÉPÔTS (APPLICATION DE LA PRIME D'INTÉRÊT)
SOLDE DU COMPTE D'ÉPARGNE À INTÉRÊT ÉLEVÉ	SOLDE DU COMPTE- CHÈQUES	VALEUR TOTALE DES DÉPÔTS	
+5 000 \$	-5 000 \$	<u>0 \$</u>	0 \$
<u>+5 000 \$</u>	+1 000 \$	+6 000 \$	5 000 \$
+5 000 \$	-5 500 \$	<u>-500 \$</u>	0 \$
+15 000 \$	-12 500 \$	<u>+2 500 \$</u>	2 500 \$
<u>+0 \$</u>	+1 000 \$	+1 000 \$	0 \$
<u>+2 000 000 \$</u>	+100 000 \$	+2 100 000 \$	1 000 000 \$

## Promotion visant les nouveaux dépôts versés dans un compte d'épargne à intérêt élevé – Conditions

### Exemple 2 :

VARIATION			NOUVEAUX DÉPÔTS (Montants admissibles à la PRIME D'INTÉRÊT)
SOLDE DU COMPTE D'ÉPARGNE À INTÉRÊT ÉLEVÉ	SOLDE DES CPG ou DÉPÔTS À TERME	VALEUR TOTALE DES DÉPÔTS	
+150 000 \$	-150 000 \$**	0 \$	0 \$
+10 000 \$	-16 000 \$	-6 000 \$	0 \$
+0 \$	+250 000 \$***	250 000 \$	0 \$

\*\* Les fonds provenant d'un CPG ou d'un dépôt à terme échu ou remboursé qui sont déposés dans un compte d'épargne à intérêt élevé le 10 septembre 2021 ou avant cette date, puis utilisés pour ouvrir un nouveau CPG ou dépôt à terme pendant la durée de la promotion seront considérés comme une diminution du solde du compte d'épargne à intérêt élevé.

\*\*\* Un nouveau dépôt effectué dans un compte d'épargne à intérêt élevé, puis retiré de ce compte pour l'émission d'un nouveau CPG ou dépôt à terme augmentera la valeur totale de vos dépôts, tandis que le solde de votre compte d'épargne à intérêt élevé n'augmentera pas, ce qui signifie qu'aucune prime d'intérêt ne sera versée.

### VERSEMENT DE LA PRIME D'INTÉRÊT

1. La prime d'intérêt s'applique aux nouveaux dépôts jusqu'à concurrence de **1 000 000 \$CA** dans votre compte d'épargne à intérêt élevé, au taux annuel de **1,70 %**, pendant la durée de la promotion. La prime d'intérêt est calculée chaque jour sur le solde quotidien des nouveaux fonds, à la fermeture, et est versée mensuellement.
2. La prime d'intérêt s'appliquera aux nouveaux dépôts jusqu'à concurrence de **1 000 000 \$CA** dans votre compte d'épargne à intérêt élevé, en plus du taux d'intérêt régulier. On additionnera les intérêts réguliers et la prime d'intérêt pour déterminer le montant total des intérêts à verser sur les nouveaux dépôts pendant la durée de la promotion. Par exemple :

Taux d'intérêt régulier (%)* (Versé sur l'intégralité du solde du compte d'épargne à intérêt élevé. En vigueur le 11 mars 2021)	Prime d'intérêt (%)* (Versée uniquement sur les nouveaux dépôts)	Total de l'intérêt versé sur les nouveaux dépôts pendant la durée de la promotion (%)
<b>0,05 %</b>	<b>1,70 %</b> pour les nouveaux dépôts jusqu'à concurrence de 1 000 000 \$CA	<b>1,75 %</b> pour les nouveaux dépôts jusqu'à concurrence de 1 000 000 \$CA

---

## Promotion visant les nouveaux dépôts versés dans un compte d'épargne à intérêt élevé – Conditions

\* Les taux d'intérêt annuels peuvent changer sans préavis. Consultez le site [www.hsbc.ca](http://www.hsbc.ca) et cliquez sur « [Taux du jour](#) » pour obtenir les taux affichés en vigueur pour le compte d'épargne à intérêt élevé de la HSBC en dollars canadiens.

3. La prime d'intérêt sera indiquée séparément du taux d'intérêt régulier sur vos relevés.
4. Lorsque plusieurs comptes d'épargne à intérêt élevé sont inscrits sous le même numéro de compte :
  - La prime d'intérêt s'applique aux nouveaux dépôts pour chaque compte d'épargne à intérêt élevé. Les primes sont ensuite regroupées et versées dans le compte d'épargne à intérêt élevé qui a été ouvert en premier.
  - La prime d'intérêt s'applique aux nouveaux dépôts combinés de tous vos comptes d'épargne à intérêt élevé jusqu'à concurrence de **1 000 000 \$CA**, c'est-à-dire que la limite **n'est pas** par compte d'épargne à intérêt élevé.
5. Si un compte d'épargne à intérêt élevé est fermé avant le versement de la prime d'intérêt, toute prime d'intérêt calculée mais non versée sur les nouveaux dépôts dans ce compte sera annulée.

### **RESTRICTIONS CONCERNANT L'APPLICATION DE LA PRIME D'INTÉRÊT**

6. Les nouveaux fonds déposés dans les comptes d'épargne suivants ne sont pas admissibles à la prime d'intérêt :
  - Comptes en devises
  - Comptes d'épargne-placement, comptes Jeunesse HSBC Premier, comptes HSBC Advance, comptes d'épargne ordinaires, comptes d'épargne jeunesse
  - Comptes enregistrés comme les comptes d'épargne libre d'impôt (CELI) et les comptes REER et FERR
  - Comptes de société de portefeuille personnelle
  - Comptes de fiducie
7. Les fonds déposés à la fermeture des bureaux de la HSBC le 10 septembre 2021 ne sont pas considérés comme de nouveaux dépôts et ne sont donc pas admissibles à la prime d'intérêt.
8. La valeur totale des dépôts est calculée pour chaque numéro de compte du client. Les dépôts (y compris les montants déposés dans des CPG et des dépôts à terme) versés dans un compte ayant un autre numéro de compte de client auront pour effet de réduire la valeur totale des dépôts.

### **AUTRES CONDITIONS**

9. À l'exception des conditions établies aux présentes, toutes les conditions habituelles relatives à chaque compte demeurent en vigueur pendant et après la durée de la promotion.
10. Cette promotion ne peut être combinée à aucune autre promotion ou offre.
11. Les clients ne peuvent participer qu'à une seule promotion visant les nouveaux dépôts dans un nouveau compte d'épargne à intérêt élevé à la fois. Si une autre promotion semblable est annoncée à des dates qui

---

## Promotion visant les nouveaux dépôts versés dans un compte d'épargne à intérêt élevé – Conditions

se chevauchent, la participation à cette autre promotion ne commence qu'à la fin de la présente promotion et est assujettie à toutes ses conditions.

12. Cette promotion s'applique uniquement aux comptes bancaires personnels détenus par des particuliers. Cette promotion n'est pas offerte aux clients relativement aux comptes suivants : comptes des services aux entreprises, comptes HSBC Petites entreprises, comptes détenus au nom d'une société (y compris les comptes de société de portefeuille personnelle), comptes de fiducie et tout autre compte utilisé à des fins commerciales.
13. La HSBC se réserve le droit de ne pas verser de prime d'intérêt pour les fonds transférés de comptes de Fonds d'investissement HSBC, de InvestDirect HSBC et de Gestion privée de placement HSBC (Canada) Inc. à un compte d'épargne à intérêt élevé si elle craint ou découvre qu'une personne tire profit de façon abusive de la nature même de la promotion.
14. La HSBC se réserve le droit de refuser ou d'annuler la participation de toute personne à la promotion si elle craint ou découvre que ladite personne tire profit de façon abusive de la nature même de la promotion.
15. La promotion peut être modifiée, prolongée ou annulée, au gré de la HSBC, en tout temps et sans préavis.

### DÉFINITIONS

Dans les présentes conditions, l'expression :

- a) «**prime d'intérêt**» désigne les intérêts additionnels gagnés sur les nouveaux dépôts jusqu'à concurrence de **1 000 000 \$CA** versés dans votre compte d'épargne à intérêt élevé pendant la durée de la promotion.
- b) «**numéro de compte de client**» désigne les neuf premiers chiffres de votre numéro de compte. Par exemple, 123-456789-XXX.
- c) «**HSBC**» désigne la Banque HSBC Canada.
- d) «**compte d'épargne à intérêt élevé**» désigne votre compte d'épargne personnel à intérêt élevé en dollars canadiens, mais exclut les comptes en devises, les comptes d'épargne-placement, les comptes d'épargne jeunesse, les comptes Jeunesse HSBC Premier, les comptes HSBC Advance et les comptes d'épargne ordinaires, ainsi que les comptes enregistrés, comme les comptes d'épargne libre d'impôt (CELI) et les comptes REER et FERR.
- e) «**solde du compte d'épargne à intérêt élevé**» désigne la valeur totale, en dollars canadiens, du solde du compte d'épargne à intérêt élevé.
- f) «**nouveaux dépôts**» désigne une portion du solde quotidien à la fermeture du compte d'épargne à intérêt élevé pendant la durée de la promotion, selon le moins élevé des deux montants suivants :
  - 1) augmentation de la valeur totale des dépôts calculée à partir de la fermeture des bureaux le 10 septembre 2021;
  - 2) augmentation du solde du compte d'épargne à intérêt élevé calculée à partir de la fermeture des bureaux le 10 septembre 2021.

---

## Promotion visant les nouveaux dépôts versés dans un compte d'épargne à intérêt élevé – Conditions

Si le plus petit des deux montants est zéro, les nouveaux dépôts seront établis à zéro. Les fonds déposés à la fermeture des bureaux le 10 septembre 2021 ne sont pas considérés comme de nouveaux dépôts.

- g) «**promotion**» désigne la *promotion visant les nouveaux dépôts dans un compte d'épargne à intérêt élevé* en vigueur pendant la durée de la promotion.
- h) «**durée de la promotion**» désigne la période allant du 13 septembre 2021 au 16 décembre 2021. La prime d'intérêt ne s'applique que pendant la durée de la promotion.
- i) «**taux d'intérêt régulier**» désigne le taux standard affiché (non bonifié) qui s'applique au compte d'épargne à intérêt élevé et qui est calculé en fonction du taux applicable au palier de solde.
- j) «**valeur totale des dépôts**» désigne la valeur totale en dollars canadiens de tous vos comptes – comptes-chèques, comptes d'épargne, certificats de placement garanti (CPG) et dépôts à terme – inscrits sous le même numéro de compte de client auprès de la HSBC au cours de la durée de la promotion. Aux fins de calcul de la valeur totale, les soldes des comptes en devises seront exprimés en dollars canadiens.